

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 9 JUIN 2025 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-06-09-01 Ouverture de la séance

2025-06-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-06-09-03 Adoption des derniers procès-verbaux

2025-06-09-06.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté.

2025-06-09-06.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2025 soit adopté.

2025-06-09-04 Liste des déboursés du mois de mai

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 153 893.61 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2025-06-09-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 mai 2025. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2025-06-09-08.1 Dons et abonnements

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à titre de membre du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour l'année financière 2025-2026, pour un montant de 30 \$.

Tournoi de balle-molle féminine de New Carlisle

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une commandite de 50 \$ soit versée à l'occasion du Tournoi de balle-molle féminine de New Carlisle, qui se tiendra du 26 au 29 juin 2025.

Cercle de Fermières de Saint-Siméon

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une participation financière de 400 \$ soit versée au Cercle de Fermières de Saint-Siméon en vue de leur participation au congrès régional qui aura lieu à Saint-Hyacinthe, les 11, 12 et 13 juillet 2025.

2025-06-09-06 Adoption du 2^e projet de Règlement numéro 533-25 Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le 2^e projet de Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e projet de Règlement numéro 533-25 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 2^e projet de Règlement numéro 533-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté sans changement.

2025-06-09-07 Adoption du Règlement numéro 534-25 Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales et administratives)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 534-25, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mai 2025 et qu'un projet dudit règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon, lequel est identifié sous le numéro 534-25 et inscrit au livre des règlements.

2025-06-09-08 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025-06-09-09 Modification du statut d'emploi de madame Martine Ratté

ATTENDU le départ de madame Catherine Ferlatte, en août 2024, à titre de directrice des travaux publics;

ATTENDU le processus de sélection effectué en septembre 2024 afin de désigner une personne au poste de directeur ou directrice des travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Martine Ratté est terminée;

ATTENDU la résolution numéro 2023-02-06-09, désignant madame Martine Ratté au poste d'opérateur-manoœuvre de la Municipalité de Saint-Siméon;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le statut d'employé de madame Martine Ratté soit modifié pour directrice des travaux publics, poste permanent. Par ce statut, madame Ratté assumera également les fonctions de responsable du traitement des eaux.

2025-06-09-10 Travaux publics Embauche d'un opérateur-manoœuvre

ATTENDU le départ de Sarto Arsenault, opérateur-manoœuvre, en avril 2024;

ATTENDU le processus de sélection effectué en septembre 2024 afin de désigner une personne au poste d'opérateur-manoœuvre (poste permanent);

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Danny Smith est terminée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Danny Smith soit désigné au poste d'opérateur-manoœuvre (poste permanent) de la Municipalité de Saint-Siméon.

2025-06-09-11 Demande de dérogation mineure numéro 2025-01

Les propriétaires veulent construire un garage annexé (104.1 m²) sur la grange existante, afin de remplacer un garage qui sera démoli (37.2 m²). La superficie totale de bâtiments accessoires serait de 318.1 m², alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 54.35 m² (équivalent à 75 % de la superficie au sol de la résidence).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il démolira un garage vétuste;

CONSIDÉRANT QUE le garage vétuste sera démoli;

CONSIDÉRANT QUE ce garage ne sera pas visible de la rue publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 21 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 781 du cadastre du Québec, CONDITIONNELLEMENT à :

- ce que le demandeur obtienne la confirmation écrite que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- ce que le garage vétuste soit démoli;
- ce que le garage autorisé par la présente demande soit le dernier bâtiment accessoire construit et qu'aucun autre bâtiment accessoire ne pourra être construit dans le futur.

2025-06-09-12 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2025-06-09-13 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Trois (3) personnes étaient présentes.

2025-06-09-14 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 05.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale